

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE VISIOTALENT APPLICABLES AUX RECRUTEURS PROFESSIONNELS

Visiotalent est une plateforme de Services d'entretiens vidéo Différés et d'entretiens vidéo Live utilisés dans le cadre d'un recrutement. Plus généralement, Visiotalent édite des outils à destination des professionnels du recrutement.

L'accès aux Services est réservé aux Recruteurs clients de Visiotalent et aux Candidats invités à se présenter en vidéo par un Recruteur dans le cadre d'un recrutement.

Les présentes conditions générales sont applicables à tous services proposés par la société Visiotalent auprès de ses clients professionnels.

Conformément à la réglementation en vigueur, Visiotalent se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le Recruteur, par l'établissement de Conditions Particulières.

Le Recruteur garantit qu'il dispose de la pleine capacité juridique pour pouvoir conclure des contrats et qu'il a au moins 18 ans révolus et qu'il contracte à titre professionnel.

## **ARTICLE 1 – DEFINITIONS.**

Pour les besoins des présentes conditions générales, les mots suivants débutant par une lettre majuscule auront la signification qui leur est attribuée ci-dessous :

**« Visiotalent » ou : « Nous »**

Ce terme désigne la société 19DSAS, société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, sise à Lille (59000), au 7 rue de l' Hôpital Militaire, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le n° 800.111.650.

**Le «Service » :**

L'accès au Site Visiotalent par les Candidats invités à présenter aux Recruteurs une vidéo, et l'accès à ces vidéos par les Recruteurs.

**« Utilisateur » ou « Vous » :**

Ce terme désigne toute personne physique ou morale, commerçante, accédant au Site Visiotalent, Recruteurs ou Candidats.

**« Recruteur(s) »**

Ce terme désigne tout utilisateur d'une entreprise ayant souscrit aux prestations de Visiotalent pour leurs opérations de recrutement.

**« Candidat(s) »**

Ce terme désigne toute personne physique ayant été invitée par un Recruteur, dans le cadre d'une campagne de recrutement à utiliser les services vidéo du site Visiotalent. Chaque Candidat utilisant le Service déclare être la personne physique qui y a été invitée par le Recruteur et ne bénéficier d'aucune aide extérieure pour la réalisation de sa vidéo.

**« Service Visiotalent Différé »**

Ce terme désigne un mode d'enregistrement asynchrone dans lequel un Recruteur prépare des questions écrites en amont et invite dans un second temps un ou plusieurs Candidats à y répondre en se filmant avec leur webcam, tablette ou smartphone.

**« Service Visiotalent Live »**

Ce terme désigne un mode d'échange en « face à face » dans lequel un Recruteur invite un Candidat à un entretien via internet et l'utilisation de la webcam.

**Le « Site » ou « Site Visiotalent »**

Ce terme regroupe le Site internet [www.visiotalent.com](http://www.visiotalent.com), ainsi que toutes les applications pour téléphone mobile et/ou tablette électronique permettant l'accès au Site.

**« Questionnaire » ou « Campagne de recrutement »**

Ce terme désigne l'ensemble des questions préparées par le Recruteur et qui seront soumises au Candidat dans le cadre du Service Visiotalent Différé.

**« Abonnement annuel »**

Ce terme désigne le droit pour un Recruteur d'utiliser le Service Visiotalent durant 12 mois. Il permet :

Dans le Service Visiotalent Différé au Recruteur de créer un nombre illimité de questionnaires et d'y inviter un nombre illimité de Candidats.

Dans le Service Visiotalent Live au Recruteur d'inviter un nombre illimité de Candidats à échanger en face à face (via une webcam).

**« Licence utilisateur » ou « Licence utilisateur Différé » ou « Licence utilisateur Live »**

Ce terme désigne la possibilité pour UN utilisateur d'accéder à l'interface Visiotalent Une licence correspond à UN utilisateur à qui est associée un identifiant et un mot de passe qui lui sont personnels. Le nombre de licences dont dispose une entreprise correspond au nombre de Recruteurs ayant accès à la plateforme Visiotalent.

## **ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION.**

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des Services proposés par la société Visiotalent, auprès des Recruteurs, désirant bénéficier des Services proposés à la vente sur le Site

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment à l'exclusion de toutes conditions générales d'achat du Recruteur. En souscrivant à ces conditions générales de vente, le Recruteur accepte expressément la primauté de celles-ci sur ses propres conditions générales.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le Site et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Sauf preuve contraire, les données enregistrées par Visiotalent constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

Les modifications de ces Conditions Générales de Vente sont opposables aux Recruteurs à compter de leur mise en ligne et ne peuvent s'appliquer aux transactions conclues antérieurement.

La validation de la commande par le Recruteur vaut acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Toute commande sur le Site Visiotalent implique l'acceptation sans réserve des conditions générales d'utilisation du Site.

### **ARTICLE 3 – COMMANDES.**

Le Recruteur qui souhaite accéder aux Services proposés par Visiotalent doit au préalable souscrire à un abonnement annuel.

**Le Contrat est conclu pour une durée d'un an et se renouvèlera par tacite reconduction d'année en année.**

**Le contrat pourra être résilié, trente jours (30) avant la date de renouvellement via l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception.**

La date de démarrage retenue est inscrite dans la facture et/ou le contrat. En cas d'absence de date de démarrage sur la facture, la date de facturation fait foi.

La souscription à une formule d'abonnement engage le Recruteur pour 12 mois sauf accord différent entre les Parties. Le présent accord devra être explicitement mentionné dans la facture pour valider la dérogation à l'engagement de 12 mois ou à la tacite reconduction.

En cas d'annulation de la commande par le Recruteur après son acceptation par Visiotalent, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, le prix payé par le Recruteur restera acquis à Visiotalent.

### **ARTICLE 4 – TARIFS.**

Les Services proposés par Visiotalent sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande tel que figurant sur le Site de celui-ci ou, le cas échéant, dans

la proposition commerciale spécifique adressée au Recruteur. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle que figurant sur le Site de Visiotalent.

En cas de changement de la grille tarifaire de Visiotalent, nous transmettrons au Recruteur le nouveau tarif pour la période à venir.

Des conditions tarifaires particulières peuvent être pratiquées en fonctions des spécificités demandées par le Recruteur concernant, notamment, la valeur de la commande, ou les délais et conditions de règlement. Une offre commerciale particulière sera alors adressée au Recruteur par Visiotalent.

Une facture est établie par Visiotalent et remise au Recruteur à la commande pour l'abonnement annuel. Les factures seront transmises par voie électronique. Toutefois, le Recruteur pourra solliciter de Visiotalent qu'il lui transmette les factures par voie postale. Le Recruteur ne bénéficiera d'aucun rabais, remises ou ristournes.

En cas de demande particulière du Recruteur concernant les conditions de fourniture des Services commandés, dûment acceptées par écrit par Visiotalent, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par écrit par le Recruteur.

## **ARTICLE 5 – MODALITES DE PAIEMENT.**

5.1. L'abonnement annuel est payable à 30 jours fin de mois, suite à la réception de la facture sauf accord différent entre les Parties. Cet accord devra être stipulé sur la facture pour être valable.

5.2. Visiotalent accepte les paiements par virements bancaires et chèques bancaires. Chaque ouverture de compte supplémentaire donnera lieu à une facturation supplémentaire conformément à la grille tarifaire indiquée sauf accord contraire des parties

5.3. Visiotalent ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Services commandés par le Recruteur si celui-ci ne lui ne paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités ci-dessus indiquées.

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci est remis à l'encaissement dès réception. Les paiements effectués par le Recruteur ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par Visiotalent.

5.4. En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Recruteur au-delà du délai ci-dessus fixé, des pénalités de retard égales à 10 % des sommes dues, sans pouvoir être inférieures à 500 €, et un intérêt de retard égal au taux de l' intérêt légal majoré de 10 points, seront automatiquement et de plein droit acquises à Visiotalent, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à Visiotalent par le Recruteur, sans préjudice de toute autre action que Visiotalent serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Recruteur.

De plus, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros, sera due de plein droit et sans notification préalable par le Recruteur en cas de retard de paiement. Visiotalent se réserve le droit de demander au Recruteur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs. En outre, Visiotalent se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services en cours commandés par le Recruteur.

## **ARTICLE 6 – UTILISATION DU SERVICE.**

Les Services régies par les présentes conditions générales sont ceux qui figurent sur le site Internet et qui sont indiqués comme réalisés par Visiotalent sous son contrôle. Ils sont proposés dans la limite des disponibilités de Visiotalent.

Les Services sont décrits et présentés avec la plus grande exactitude possible. Toutefois si des erreurs ou omissions ont pu se produire quant à ces Services, la responsabilité de Visiotalent ne pourrait être engagée.

### **6.1. Le Service Visiotalent Différé :**

Après s'être valablement inscrit sur la Plateforme Visiotalent, le Recruteur pourra créer une ou plusieurs campagnes de recrutement s'agissant des postes à pourvoir au sein de sa société. Il rédigera à cette fin un questionnaire à l'attention des Candidats.

Les questionnaires seront accessibles pour les Candidats à partir du jour d'ouverture du recrutement choisi par le Recruteur.

Le Processus fonctionne de la façon suivante :

Après avoir rédigé son questionnaire, sous sa seule responsabilité, le Recruteur transmettra un lien vers le questionnaire dédié sur le Site Visiotalent à chaque Candidat.

Le lien permettra au Candidat d'accéder à l'espace dédié au dit recrutement sur le Site Visiotalent.

Le Candidat répondra au questionnaire en enregistrant sa vidéo sur le Site. Cette vidéo sera consultable par le Recruteur et toute personne de son entreprise qu'il aura désignée à cet effet.

Le Recruteur s'engage à informer chaque Candidat de l'issue de la procédure de recrutement, même si celle-ci est négative.

## **6.2. Le Service Visiotalent Live :**

Le Processus fonctionne de la façon suivante :

Le Recruteur transmet un accès au Candidat par mail à la conférence vidéo.

Le Candidat clique sur le lien présent dans le mail et peut sans rien installer commencer à échanger avec le Recruteur.

Visiotalent s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir le Service demandé par le Recruteur dans les délais ci-dessus précisés. Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif et un dépassement éventuel ne pourra donner lieu à aucun dommages et intérêts, retenue ou annulation de la commande par le Recruteur. Toutefois, si les Services commandés n'ont pas été livrés dans un délai de 15 jours après la commande, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Recruteur, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Recruteur ou de Visiotalent. Les sommes versées par le Recruteur lui seront alors restituées sans délai, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

Le Recruteur déclare avoir lu et accepté les conditions générales d'utilisation du Site et y adhérer sans réserve.

## **ARTICLE 7 – RESPONSABILITE DE VISIOTALENT - GARANTIE**

7.1. Les engagements de Visiotalent constituent une obligation de moyens au terme de laquelle les Services seront exécutés dans le strict respect des règles professionnelles en usage ainsi, le cas échéant, que conformément aux conditions du contrat. Pour ce faire, Visiotalent affectera à l'exécution des Services les professionnels dotés des compétences requises pour assurer leur réalisation conformément à ses standards de qualité.

7.2. En cas de difficulté sur le Service, entraînant l'impossibilité d'utiliser le Site et/ou le Service, la responsabilité de Visiotalent sera limitée au prix payé par le Recruteur pour ledit recrutement.

7.3. Dans tous les cas, la responsabilité de Visiotalent ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Visiotalent n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis de qui que ce soit pour tout préjudice, perte ou dommage qui pourrait découler de l'utilisation, ou d'une mauvaise utilisation, du Site ou des Services Visiotalent ou d'un quelconque élément figurant sur le Site Visiotalent (y compris pour perte de chance de trouver un emploi ou un salarié, pertes de revenus, pertes de bénéfices, pertes de contrats, non-réalisation d'économies

envisagées, frais et débours engagés pour rien, perte de données ou d'éléments incorporels).

Visiotalent s'engage à apporter tous les soins en usage dans la profession pour la mise en œuvre du Service offert aux Utilisateurs.

## **ARTICLE 8- RECLAMATIONS.**

Toutes les réclamations, qu'elles soient amiables ou judiciaires, relatives à l'exécution des Services devront être formulées dans un délai d'une année à compter de la fin de la réalisation des Services.

## **ARTICLE 9 - FORCE MAJEURE.**

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties, empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients.

Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

## **ARTICLE 10 – INFORMATIONS CONFIDENTIELLES.**

Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles reçues de l'autre partie.

Les informations confidentielles s'entendent des informations de toute nature, visuelles ou orales, sur quelque support que ce soit, relatives à la structure, l'organisation, les affaires, les politiques internes diverses, les projets et le personnel de chacune des parties.

Sous réserve des exceptions visées ci-après, la présente obligation de confidentialité produira ses effets pendant une durée de 5 ans suivant le terme des prestations.

Ont également un caractère confidentiel, le contenu des prestations ainsi que les rapports, courriers, informations, notes, devis, fournis par Visiotalent au cours de l'exécution des prestations. Ces documents sont communiqués au Recruteur pour un usage strictement interne et à la condition de ne pas les divulguer à des tiers ni de les annexer à un document qu'il serait amené à produire. Si le Recruteur souhaite que tout ou partie de ces documents soient divulgués à/ou utilisés par un tiers, il doit en demander l'autorisation préalable par écrit à Visiotalent. Des modalités applicables à cette divulgation seront alors fixées.

### **10.1 Informations exclues.**

Les obligations et restrictions énoncées ci-dessus ne s'appliquent pas :

- aux informations confidentielles qui appartiennent au domaine public, ou ont été acquises librement avant le début de la prestation ;
- sont ou deviennent connues autrement qu'à la suite d'une violation du présent article ;
- sont ou deviennent connues grâce à d'autres sources non tenues à une restriction de divulgation ;
- ou doivent être communiquées en vertu d'une obligation légale ou professionnelle ou à la demande de toute autorité judiciaire ou réglementaire habilitée à exiger la divulgation des informations confidentielles.

Sous réserve de ses obligations en matière de confidentialité, le prestataire se réserve le droit d'exécuter des prestations pour des entreprises concurrentes de celle de l'acheteur.

### **10.2 Autres obligations.**

Le Recruteur reconnaît et accepte :

- que les Parties pourront sauf demande expresse contraire de l'autre partie, correspondre ou transférer des documents par courrier électronique circulant sur le réseau internet ;
- qu'aucune des Parties n'exerce de maîtrise sur la capacité, la fiabilité, l'accès ou la sécurité de ces courriers électroniques ;
- que Visiotalent ne saura être tenu pour responsables de toute perte, dommage, frais ou préjudice occasionnés par la perte, le retard, l'interception, le détournement ou l'altération de tout courrier électronique causés par un fait quelconque.

## **ARTICLE 11– INTERDICTIONS.**

Il est formellement interdit d'introduire sur la Plateforme Visiotalent quelque contenus portant atteinte aux droits et libertés de toute personne.



Visiotalent se réserve le droit de :

- a) Supprimer un contenu, opinion, commentaire quand leurs contenus sont :
  - Diffamatoire, obscène, injurieux, violent ou menaçant ou incite à commettre un acte interdit selon la loi française,
  - Ne respecte pas la dignité des personnes et le principe de non-discrimination en raison de la race, la religion, opinion, nationalité, handicap ou autre circonstance personnelle ou sociale,
  - Souscrite par une personne se faisant passer pour une tierce personne ou utilisant des données personnelles de tiers,
  - Promouvoir des produits ou des services ou publier des messages contenant des informations concernant d'autres sites Internet ou applications à des fins commerciales,
  - Reproduire totalement ou partiellement des textes appartenant à d'autres auteurs.
- b) Supprimer les images des personnes n'ayant pas donné leur autorisation pour apparaître sur le site de Visiotalent.
- c) Eliminer les commentaires inappropriés ou qui ne respectent pas les normes établies par Visiotalent.
- d) Interdire l'accès aux Utilisateurs qui ne respecteraient pas de manière répétée les normes établies par Visiotalent.

Visiotalent se réserve le droit de décider quels sont les Recruteurs qui peuvent utiliser sa plateforme.

## **ARTICLE 12. – PROPRIETE INTELLECTUELLE.**

Le contenu du site est la propriété de Visiotalent et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

Visiotalent reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle attachés aux Services vendus au Recruteur. Le Recruteur s'interdit donc toute exploitation ou reproduction de la marque Visiotalent et des signes distinctifs y attachés sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de Visiotalent qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

S'agissant du contenu enregistré et téléchargé par les Candidats sur la Plateforme le Recruteur s'engage à ne pas l'utiliser pour une autre finalité que celle du recrutement du candidat s'agissant du poste annoncé dans la campagne de recrutement.

Le Recruteur s'interdit ainsi de communiquer ce contenu à des tiers et par conséquent dégage Visiotalent de toute responsabilité qui pourrait résulter d'une utilisation inadaptée ou d'une communication non autorisée.

## **ARTICLE 13. – INFORMATIQUES ET LIBERTES.**

13.1 Les informations concernant le Recruteur et son personnel recueillies dans le cadre du Service sont enregistrées dans un fichier informatisé par **Visiotalent – 19D, SAS située au 7 rue de l' Hôpital Militaire – 59000 Lille .**

Ces données sont utilisées pour:

- la gestion de la relation commerciale, le suivi de sa commande et l'établissement de sa facture. Ces données seront conservées pour une durée maximale de 24 mois

- L'utilisation des produits Visiotalent

Ces données seront supprimées dans les trois (3) mois suivants la fin du contrat.

Certaines données d'utilisation (ex: logs de connexion) pourront être conservées pour une durée plus importante afin de répondre à nos obligations légales et à nos standards de sécurité et de traçabilité. Dans ce cas, ces données seront chiffrées.

Conformément au Règlement Européen (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous vous informons que vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, de rectification et à la portabilité, mais également solliciter l'effacement ou la limitation du traitement de données vous concernant en écrivant un email à la personne suivante :

dcp@visiotalent.com avec l'objet : « Accès Données Personnelles »

Ou par courrier à :

Groupe Meteojob-Visiotalent  
« Comité sécurité et Protection des données à caractère personnel »  
40 rue de la Boétie – 75008 Paris

Visiotalent a désigné un Délégué à la Protection des Données. Il s'agit de Monsieur Thomas Richard : [dpo@visiotalent.com](mailto:dpo@visiotalent.com)

Le Recruteur est informé qu'il peut saisir la CNIL de toute réclamation relative au traitement de ses données.

En cas de résiliation des présentes CGV les données (autres que les enregistrements des candidats) seront détruites ou remises au Recruteur, au choix de ce dernier.

**13.2** Visiotalent est chargé du traitement des données par les Recruteurs, et accédera aux données personnelles traitées par le Recruteur uniquement et conformément aux instructions qui lui seront données ou encore au regard des opérations nécessaires à la maintenance de la plateforme Visiotalent. Ainsi les données personnelles traitées par le Recruteur en tant que responsable du traitement ne seront utilisées pour une application ou autre finalité que celle ici décrite. Visiotalent ne pourra les communiquer à des tiers et s'engage à adopter s'agissant de ces données toutes mesures nécessaires pour garantir leur sécurité.

Les enregistrements des candidats seront éliminés des serveurs de Visiotalent dans un délai de deux mois suite à la clôture de la campagne par le recruteur, ou sans action de sa part, dans un délai maximal de 24 mois et ne pourront être en aucun cas téléchargés ni communiqués à des tiers non autorisés par le Recruteur.

## **ARTICLE 14.– TOLERANCE.**

Le fait que l'une des Parties n'ait pas exigé l'application de tout ou partie des engagements stipulés aux présentes conditions générales, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne saurait être considéré ni comme une modification des présentes conditions générales ni comme un droit quelconque en faveur du Recruteur ou de Visiotalent.

## **ARTICLE 15- NON VALIDATION PARTIELLE.**

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

## **ARTICLE 16. – LITIGES-LANGUE.**

Ces CGV sont rédigées en langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français fera foi en cas de litige.

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.

Toutes les actions naissant du présent contrat se prescrivent par un (1) an à compter du fait qui leur a donné naissance. Cette prescription conventionnelle reste soumise aux causes de suspension et d'interruption de droit commun.

TOUS LITIGES RELATIFS A L'EXECUTION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES, A LEUR INTERPRETATION OU CEUX QUI EN SERONT LA SUITE OU LA CONSEQUENCE SERONT SOUMIS A LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL COMPETENT DE LILLE (FRANCE).